



Aubenas-les-Alpes

Compte rendu de la séance du samedi 02 mars 2024

Secrétaire(s) de la séance:

Ordre du jour:

1. Discussion impôt et taxe 2024 budget
2. CASIC Tarif au 1^{er} février 2024
3. Devis Les charpentiers de tradition

4. Budget 2024 :

Proposition de Subvention accordée en 2024 : 2000€

- Pompier :1000€
 - APESMOLALA :300€
 - Le restaurant du cœur: 200€
 - APAJH :200€
-
- Association Louveterie : 100€
-
- Croix-rouge : 100 €
-
- Reste 100 € à pourvoir si besoin
-

1. Impôt et taxe

Après discussion le conseil municipal décide de ne pas procéder à une augmentation des impôts sur la commune

2.Tarif du CASIC

Augmentation du tarif on passe de 28 € à 35 € de l'heure

3.Devis les Charpentiers de Traditions

Le devis n'a pas été validé

4.Budget subventions

Les propositions ont été validé

Délibérations du conseil:

DELIBERATION PROROGATION PRET RELAIS (DE 2024 011)

Madame le Maire informe le Conseil municipal que suite à un retard de versement dans les subventions, il est nécessaire de demander un délai supplémentaire pour le règlement de l'échéance finale du 18/03/2024 du prêt relais n° 00603361734 souscrit au Crédit Agricole pour un montant initial de 32000 €.

Le Crédit Agricole à fait la proposition suivante :

- Capital prorogé : 32.000 euros
- Durée : Prorogation de 6 mois soit jusqu'au 18/09/2024
- Nouveau taux fixe : 3.89 %
- Paiement des intérêts : trimestriel
- Remboursement du capital : au terme du contrat,ou à tout moment par anticipation,sans pénalités ,dès l'encaissement des subventions
- Paiements des intérêts normaux dûs de 44.00 € à l'échéance du 18/03/2024
- Frais de dossier : 60.00 €

Après en avoir délibéré,le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide d'accepter la proposition du Crédit Agricole aux conditions énumérées ci-dessus,
- S'engage à mandater le règlement des intérêts normaux dûs à l'échéance du 18/03/2024
- Mandate Madme le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette prorogation de prêt et s'engage à inscrire au budget la somme nécessaire à sn complet remboursement au plus tard le 18/09/2024

Fait et délibéré le 02/03/2024

Délégation pour lancer un AMI (DE 2024 009)

Lors de la séance du 02/03/2024,le conseil municipal après en avoir délibéré autorise Madame le Maire à lancer un AMI (appel à manifestation d'intérêt) pour réaliser un projet d'auto consommation collective.

Celui-ci consistera en la pose de panneaux photovoltaïque sur la toiture de la salle des fêtes Pierre Martel de la commune d'AUBENAS LES ALPES afin d'en réduire les dépenses énergétiques.

Questions diverses :

Décision de mise en vente de la roulotte

Décision de passer un arrêté pour l'utilisation du véhicule

Commande fenêtre mairie double vitrage mister menuiserie

A aubenas les alpes le mercredi 06/03/2024

Mme le Maire

MARTELLI Sylvie